



**Un mouvement de citoyens
pour
Construire l'égalité**

« L'énergie chez soi : mieux comprendre son lieu de vie pour mieux agir » :

Préambule :

« L'actualité nous rappelle chaque jour que l'énergie est un bien précieux et rare. Le Gouvernement wallon engage la Wallonie sur la voie de la maîtrise durable de l'énergie (...).

L'énergie est chère-polluante-rare et nous avons des ménages plein d'énergie »¹.

Que couvre la notion d'ENERGIE ?

Lorsqu'on parle de l'énergie, il faut y voir notre consommation en électricité, en chauffage et en eau chaude.

Toutes ces énergies sont nécessaires pour vivre au quotidien mais coûtent cher.

Pour alléger ces dépenses, il nous faut consommer mieux !

¹ Extraits des propos du Ministre du logement, du transport et du développement territorial en charge de l'énergie – « 101 idées pour faire des économies d'énergie chez soi » & « des économies d'énergie, des prêts à taux zéro et des clients protégés » édités par la Région Wallonne.

Définition :

L'énergie éclaire nos villes, actionne nos véhicules, chauffe nos maisons, nous permet d'écouter de la musique, nous donne des images à la télévision, ...

Quand nous mangeons, notre corps transforme la nourriture en énergie pour effectuer une activité comme marcher.

De manière plus scientifique,

C'est ce qui permet de mettre la matière en mouvement.

L'énergie se mesure en Joule.

La puissance de l'énergie est la quantité d'énergie échangée par unité de temps : $puissance = \text{Joule} / \text{seconde} = \text{watt}$.

Pour calculer la consommation, on utilise la formule :

$consommation = puissance * \text{temps d'utilisation} = \text{KWh}$.

Anciennement, les factures énergétiques étaient libellées en Joules.

Dans une volonté de simplification, le gouvernement a imposé que les consommations soient indiquées en KWh.

10 KWh d'énergie sont contenus dans 1m³ de gaz naturel ou environ 1 litre de mazout.

Quelles sont les sources d'énergie ?

Actuellement, l'énergie solaire, la biomasse, la géothermie, ... de plus en plus sollicitées, permettent des économies certaines mais aussi le respect de notre environnement.

Cette nouvelle manière d'envisager l'utilisation de l'énergie a de beaux jours devant elle.

Il faut distinguer :

- les énergies renouvelables : le soleil, le vent, la biomasse, ... sont inépuisables grâce aux cycles naturels mais diffuses et irrégulières ;
- les énergies non-renouvelables : les combustibles fossiles ne sont pas produits mais extraits. C'est la nature qui en est à l'origine à partir de matières organiques et d'un très long processus.

Quels sont nos besoins en énergie ?

Notre confort actuel dépend fortement de l'énergie et surtout des énergies fossiles (= non renouvelables).

Nous avons besoin d'énergie dans notre bâtiment pour se chauffer, cuisiner, avoir de l'eau chaude, ...

Ce qui contribue à nous faciliter le quotidien et nous permet de vivre confortablement.

Pourquoi diminuer sa consommation d'énergie ?

Pour diminuer votre facture annuelle, freiner la consommation d'énergies fossiles qui produisent des gaz à effet de serre, diminuer les émissions de CO₂ et la production de déchets nucléaires, éviter du gaspillage lié à de l'énergie perdue, ...

Comment utiliser rationnellement l'énergie ?

Pour commencer, vous devez prendre conscience de votre manière de consommer au quotidien et des possibilités d'économies qu'offre votre habitat actuel.

Pour cela, vous pouvez vous encadrer d'un professionnel du secteur comme le tuteur énergie.

Celui-ci peut dresser le bilan des pertes énergétiques de votre habitat et des améliorations à y apporter.

Au quotidien, essayez de limiter vos pertes énergétiques et évitez de surconsommer.

L'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) consiste à déterminer et à appliquer les moyens pour consommer moins d'énergie en conservant le même confort. Les mesures URE reposent sur des comportements et sur quelques équipements simples. La démarche URE est complémentaire à la mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables.

Qui contacter pour en savoir plus ?

- Guichet de l'énergie de Liège, rue des Croisières, 19 à 4000 LIEGE, tél : 04/223.45.58.
- Guichet de l'énergie de Huy, Place Saint-Séverin, 6 à 4500 HUY, tél : 085/21.48.68.
- Département de l'Energie et du Bâtiment durable, avenue Prince de Liège, 7 à 5100 JAMBES, tél : 078/15.00.06.
- Site internet : www.energie.wallonie.be
- Tuteur énergie du CPAS de votre commune.

Nous organiserons une prochaine réunion, dans le courant de l'année, sur les trucs et astuces pour économiser l'énergie et les aides possibles via le Fédéral, la Région Wallonne, la Province, la Commune et le CPAS.

Comprendre sa consommation permet à chacun de dégager des pistes d'économie et d'améliorer son comportement au quotidien.

Sources : Hebdomadaire « Le Ligeur » du 24/09/2008, spécial maison d'hiver.

*« Energie - principes de base », formation à la guidance sociale et énergétique UVCW asbl
Fédération CPAS 2005-2006.*



Avec le soutien de la Région wallonne et du Ministère de la Communauté française.